

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6607

présenté par

M. Cazenove, M. Delpon, Mme Boyer, M. Lejeune, M. Colas-Roy, M. Masségli, Mme Melchior,  
M. Maire, M. Grau, M. Rupin, Mme Le Meur et Mme Le Peih

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et sur les documents contractuels commerciaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que l'affichage environnemental figure également sur l'ensemble des documents contractuels commerciaux, devis, bons de commande, factures, afin de permettre au consommateur de comparer l'impact environnemental d'un bien ou service en amont et lors de l'acte d'achat.